

**CONSIGNES**

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

Ministère de la Transition écologique, de la Biodiversité,  
de la Forêt, de la Mer et de la Pêche

Paris, le 18 mars 2025,

NOTE

À l'attention de  
M. le ministre chargé  
de la Mer

Objet: note portant sur la lutte contre le monochafic

Dans un contexte de forte augmentation de la production et de la consommation de produits stupéfiants, la France, par sa proximité avec les principaux sites de production (Amérique Latine, Maghreb, Nord de l'Europe) et ses infrastructures de transport est à la fois un marché, une espace de transit et une zone de rebond (État des comptes, 2024)

Le récent rapport du Sénat sur le monochafic en France a accentué la prise de conscience du phénomène à l'heure de la mondialisation dont l'explosion depuis 2015 est en augmentation constante. Alors que 90% du commerce mondial transite par la mer, le trafic illégitime de drogues s'appuie sur cette oratoire par des raisons logistiques, économiques et de dissimulation.

La lutte contre le monochafic en France se caractérise un volet répressif et judiciaire renforcé et une volonté de coordonner ses actions à l'échelle internationale et nationale (interministérielle). Cependant, la mobilisation des acteurs du monde maritime sont aujourd'hui restreints dans un cadre réglementaire. Ainsi, la présente note aura pour objet de s'interroger sur comment intégrer plus efficacement les enjeux maritimes dans la lutte contre le monochafic en tenant compte des évolutions envisagées dans le contexte actuel portées par les ministères de l'Intérieur (MININT) et de la Justice (MINJUS).

Dans ce cadre, la présente note aura pour objet de :

- présenter les enjeux et dispositifs actuels de la lutte contre le monochafic (1);

..1./..9..

## NE RIEN ECRIRE DANS CE CADRE

- envisager les évolutions possibles dans le volet maritime en tenant compte des projets en cours (11).

\*  
\* \*

I. Caractérisé par un fort enjeu maritime, la lutte contre le monochafic se fonde sur un prisme économique et répressif

A. La mer est au cœur des enjeux de lutte contre le monochafic et de ses externalités

Le commerce maritime offre une puissante oxature qui facilite les trafics illicites. Le marché des drogues, comme toute activité économique, cherche à rentabiliser ses gains de productivité. Endé sur un système complexe de logistique, le transport maritime est le mode de transport le plus utilisé (75% des quantités de cargaison saisies par an proviennent d'une mer maritime en 2023).

Le trafic illégal maritime se caractérise par une multitude de circuits et de moyens. Les circuits utilisés sont tortueux, caractérisés par des ruptures de charge et des escales maltenues (réseau en étoile). Les moyens de transports sont divers : voiliers, has-bord, marnes de haute-mer et adaptés aux zones qu'ils doivent traverser alliant des trajets rapides et furtifs mais aussi des trajets dissimulés afin de tromper la surveillance des Etats.

Le transport commercial des conteneurs est un terrain relativement sûr pour les monochaficants. Si l'important trafic des conteneurs permet à des linéaires cloisonnés de passer impursés. Ainsi, les drogues sont dissimulées dans la marchandise légale ou dans des coffres de mer dissimulés. De plus, l'automatisation et la numérisation accrues des grands ports facilitent l'exploitation de nouvelles failles de sécurité.

En ~~non~~ conséquence, l'augmentation de la production et la stagnation des prix en Europe ont conduit les trafiquants à augmenter les exportations ce qui explique, en partie, l'augmentation des prix étatiques. Le trafic important entraîne des externalités vis-à-vis du monde maritime.

La puissance financière des monochaficants ~~importante~~ a permis l'émergence d'un système socio-économique fondé sur la coercion et la corruption. Ainsi, afin de faire vivre leur famille, un certain nombre de gens de mer, notamment dans les territoires ultramarins proches des zones de production (Guyane, Antilles) sont à disposition de monco-organisations.

La France a accumulé un retard préoccupant dans la prise en charge du risque de compromission des agents publics et privés, laissant le champ libre aux trafiquants et à leurs affidés.

Les trafiquants intègrent d'autres marchés illégaux en parallèle comme le trafic d'espèces,

.2.1.3.

la fraude financière et l'extraction illégale de ressources. Ces crimes contribuent à la dégradation de l'environnement par la déforestation, le direrement de déchets toxiques et la contamination chimique.

## B. La lutte contre le trafic et principalement économique et répressif

A l'échelle internationale, la lutte contre les drogues se base sur la lutte contre l'offre et mise à atténuer la demande dans le respect des droits de l'Homme. Sous l'égide de l'ONU, le financement d'actions dans les zones les plus touchées vient assurer le volet humanitaire tandis que des opérations opérationnelles via des agences locales renforcent la lutte contre les trafiquants.

A l'échelle européenne, une approche intégrée des services répressifs (Europol), des gardes-frontières (Frontex) et une coordination en matière pénale (Eurojust) sont en cours de renforcement tandis que le volet sanitaire est en cours d'élaboration.

A l'échelle nationale, l'office antitraficants (OFAST) depuis 2020 a le rôle de chef de file de la lutte contre les trafics, soutenu par un réseau territorial (cellules de renseignement opérationnel pour les stupéfiants - CROSS) et la coordination des grands services nationaux (DGPN, DGGN, DGDJ, Police nationale).

Au niveau local, la lutte s'appuie sur les services de police et gendarmerie ainsi que les groupements intercommunales de recherche (GIR) afin d'allier expertise administrative et capacité d'intervention.

Évidemment, comme le souligne le récent rapport national (op. cit.), le rôle du renseignement administratif est confronté à une vision économique marquée par la prépondérance de la DNREP et Tracfin plutôt que vers la judiciarisation ou service de la justice.

Enfin, la gestion des outre-mers, pointant crucial, fait face à des moyens ponctuels alors que certains pays sont davantage touchés par les flux et la corruption inhérente.

## II. Des adaptations sont nécessaires dans le contexte actuel notamment dans le volet maritime

### A. Des évolutions sont déjà envisagées afin de renforcer la lutte contre le monochafic

Le MINJUS et le MININT ont présenté un plan commun de renforcement de la lutte contre le monochafic. Celui-ci devrait se concrétiser dans la création d'un parquet national spécialisé, un renforcement des effectifs dédiés et une nouvelle approche par le patrouillage des trafiquants.

L'Union européenne, en janvier 2024, a lancé l'Alliance portuaire européenne visant à renforcer la coordination entre les ports, les gouvernements et les entreprises privées. 200 M€ sont notamment prévus à l'achat de nouveaux équipements de scanage.

La Navire nationale, en collaboration avec l'OFAST, a renforcé ses moyens hauteurs contre les trafics de stupéfiants. Sa présence conjointe de bâtiments et aéronefs aux Antilles notamment a conduit, en collaboration avec le parquet, à une approche interministérielle plus intégrée afin de lutter dans les mers maritimes privilégiées par les monochaficants.

Enfin, des réflexions pèsent sur une réforme du statut de repenti, à l'instar de sa version italienne, afin de faciliter le démantèlement d'organisations complexes et une meilleure protection juridique des informateurs, afin de protéger les agents publics sont en cours mais nécessitent l'accord du législateur.

### B. Une approche plus maritime est nécessaire afin de compléter le dispositif existant.

#### A l'échelle internationale et européenne :

Le renforcement de l'entraide opérationnel d'analyse du renseignement maritime pour les stupéfiants (MAOC-N) doit être envisagé afin d'améliorer la lutte en haute-mer. En parallèle, la Navire nationale doit se doter d'une compétence universelle en matière de lutte contre les trafics de stupéfiants.

Une meilleure coordination européenne sur le partage de l'information en matière portuaire est nécessaire afin de garantir l'efficacité des politiques de lutte. Des sanctions pourraient être envisagées en cas de non-respect de ces exigences.

Ces mesures seront à envisager en Conseil des ministres avec l'appui des Affaires Étrangères afin d'envisager ces propositions par la voie diplomatique.

#### A l'échelle interministérielle :

La politique des « mules » doit être révisée pour éviter toute surcharge, avec la mise en place de mesures administratives et la création de peines complémentaires d'accès à des jours portuaires ou d'acquisition de bateaux. De plus, le renforcement des dispositifs de signalement interne comme la protection des lanceurs d'alerte ou des modifications de l'organisation du travail (binôme, turn-over régulier) sont des mesures à soutenir afin de protéger les agents publics impliqués dans la lutte contre les stupéfiants.

Ces mesures peuvent être envisagées sous intervention du législateur, par voie réglementaire.

Concours / Examen : Elève A.A.N.

Section/Sécialité/Série : 5.1

Epreuve : Note de synthèse

Matière : Sans objet

Session : 2025

**CONSIGNES**

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

A l'échelle ministérielle :

La détection des substances chimiques composant les drogues est un enjeu crucial dans la lutte contre les stupéfiants. Il convient de former les agents au contact des gens de mer afin de permettre la détection de celles-ci.

En outre, un travail de réflexion doit être conduit afin de préparer une réponse pertinente aux conditions de vie des gens de mer et les risques de corruption des contrôleurs de drogues.

Les modifications peuvent intervenir à tout moment.

\*

\*

\*

NE RIEN ÉCRIRE DANS CE CADRE



